





FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES AVOCATS

PROGRAMME 2025-2026

Voté par son Conseil d'Administration en date du 13 septembre 2024

ARCHITECTURE DU PROGRAMME

PRÉAMBULE

	7
1° PRINCIPES D'ORGANISATION DE LA FORMATION	7
2° FORMATEURS	8
3° ORDRE DES TROIS PERIODES DE LA FORMATION	9
4° ALTERNANCE	11
5° METHODES PEDAGOGIQUES ADOPTEES	11
6° MODALITES DU CONTROLE CONTINU	12
7° AUTRES MODALITES CHOISIES PAR LE CRFPA (CONSTITUTION DES GROUPES, TRAVAIL DEMANDE AUX ELEVES EN AMONT DES SEANCES, ETC.)	13

OBJET DE LA FORMATION 14

VOLET INTRODUCTIF - DÉONTOLOGIE 15

VOLET PRINCIPAL - LE MÉTIER DE L'AVOCAT 19

1° EXPRESSION	19
2° LA PRATIQUE DU MÉTIER D'AVOCAT : STRATEGIE JURIDIQUE (CONSEIL ET CONTENTIEUX) ET REDACTION D'ACTES	33
2° LA PRATIQUE DU MÉTIER D'AVOCAT EN LANGUE ETRANGERE	46

VOLET SPÉCIFIQUE - MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE 48

AUTRES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES 51

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 53

RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 56

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES AVOCATS (PROMOTION 2024-2025)

* *

Le centre régional de formation professionnelle d'avocats du Grand Ouest,

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment son article 57 ;

Vu la décision à caractère normatif n° 2020-001 adoptée par l'assemblée générale du Conseil national des barreaux du 11 septembre 2020¹ ;

[Vu le décret n° 2023-831 du 28 août 2023,](#)

[Vu le décret n° 2023-1125 du 1^{er} décembre 2023](#)

Sur le rapport de M. le Président David GORAND et M. le Président de la Commission formation initiale Eric MARLOT ;

Rappelant que le programme et les modalités de la formation dispensée aux élèves avocats doivent être conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil national des barreaux,

PROPOSE LE PROGRAMME SUIVANT :

PRÉAMBULE

1° Principes d'organisation de la formation

La formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe de mises en situation pratique privilégiant la constitution d'ateliers répartis en petits groupes d'élèves et favorisant le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit. Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique d'un dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet.

¹ [JO n° 0269 du 5 novembre 2020 – Décision du 11 septembre 2020](#) définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves avocats (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

Le CRFPA organise cette formation de façon à proposer aux élèves qui le souhaitent une alternance avec une expérience professionnalisante, notamment auprès d'un cabinet d'avocats.

Une partie de la formation peut être dispensée en ligne **en cas de nécessité, le présentiel étant toujours privilégié**.

Le CRFPA organise le contrôle continu de l'acquisition par l'élève avocat de l'aptitude à exercer la profession d'avocat selon les principes suivants :

- Prise en compte de l'assiduité de l'élève avocat
- Epreuves ci-après selon les modalités déterminées par le centre :
 - Oraux individuels : un oral de plaidoirie ou de consultation orale et un oral en déontologie
 - Écrits : 4 exercices écrits corrigés par le même correcteur : correspondances, consultation, actes juridiques ou de procédure auxquels s'ajoute une épreuve rédactionnelle type consultation d'une durée de 4 heures, tous documents autorisés avec un coefficient 2
 - Travaux de groupe (dont présentation orale et/ou écrite)

Le volet principal relatif au métier d'avocat d'une durée minimale se décline en :

- un tronc commun portant sur les techniques essentielles d'expression pour un volume global en moyenne de plus de 60 heures par élève,
- un parcours spécifique, d'environ 100 heures, choisi par l'élève avocat (entre 6 matières : parcours civil, parcours public, parcours commercial, parcours fiscal, parcours pénal et parcours social) portant sur la stratégie juridique, la rédaction des actes juridiques et actes de procédure et complétées de quelques heures de formation communes sur la procédure (enseignements pratiques et mises en situation).

2° Formateurs

Chaque centre régional de formation professionnelle d'avocats s'assure de la qualification professionnelle et de la formation continue des formateurs auxquels il fait appel au terme d'une procédure qu'il détermine.

Il met en place un système d'évaluation de la qualité des formations : les élèves reçoivent tous les 15 jours en fin de formation un questionnaire d'évaluation des formations dispensées portant notamment sur la pédagogie du formateur, la qualité du support utilisé, l'interactivité de la séance et l'adaptation de la formation aux objectifs pédagogiques préalablement définis et au-delà sur la satisfaction globale sur l'ensemble des 18 mois de formation.

Les formateurs sont eux-mêmes invités à évaluer leur relation avec l'école et les élèves avocats et à remonter toute information utile à l'ajustement des méthodes pédagogiques utilisées.

Chaque formateur adhère à une charte définissant les principales exigences requises pour assurer une formation de qualité et reçoivent un dossier complet contenant une présentation de l'école, de son programme de formation initiale, de la certification Qualiopi et l'ensemble des informations matérielles, comptables et de sécurité nécessaires (voir Annexe 2 : Dossier Intervenants et annexes).

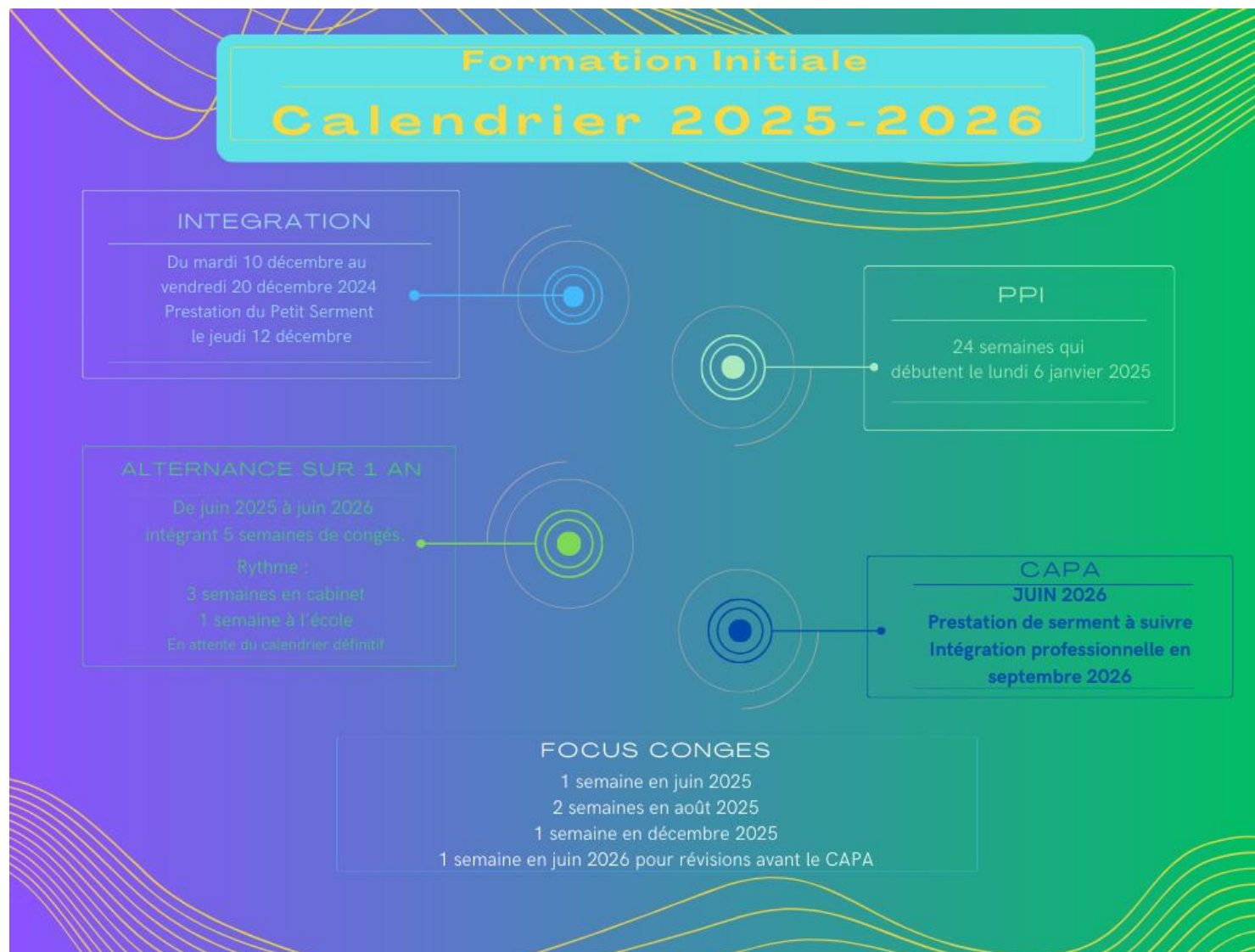
Les centres communiquent, dans la mesure du possible, les noms et titres des formateurs qui dispenseront les enseignements et, lorsque leur nombre rend impossible de remplir les tableaux figurant ci-dessous, joignent une annexe au présent programme (le cas échéant Annexe 1 : Liste des intervenants).

3° Ordre des trois périodes de la formation

Souhaitant favoriser l'intégration des élèves avocats sur l'ensemble de son territoire et combattre une situation précaire de plus en plus marquée des élèves avocats, l'école a décidé :

- De mettre en place une formation en régime alterné sur une année complète de juin 2025 à juin 2026,
- Du calendrier suivant :
 - Intégration : 15 jours d'intégration du mardi 10 au vendredi 20 décembre 2024
 - Projet Pédagogique Individuel : stage de six mois du 2 janvier 2024 au vendredi 20 juin 2025
 - Congés : une semaine de congés du lundi 22 au dimanche 28 juin 2024 (permettant l'organisation des épreuves orales CAPA des élèves en deuxième année)
 - Enseignements : deux semaines de cours du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 2025
 - Stage en cabinet d'avocat : trois semaines de stages en cabinet d'avocat jusqu'au 31 juillet 2025
 - Enseignements : Après deux semaines de congés, deux semaines de cours jusqu'au 28 août 2025
 - Alternance enseignements/cabinet : trois semaines en cabinet et une semaine de cours de septembre 2025 à mai inclus 2026
 - Juin 2026 : deux semaines de stage en cabinet jusqu'au vendredi 12 juin 2026, puis une semaine de congés révisions puis CAPA

Ce calendrier s'articule principalement sur le rythme de trois semaines en cabinet et une semaine en stage.



4° Alternance

Modalités d'alternance proposées aux élèves avocats :

Les élèves avocats ont la possibilité de bénéficier d'un régime dit « alterné » pendant une année complète à savoir de juin 2025 à juin 2026. Cette phase en régime alterné couvre la période dite des enseignements et le stage en cabinet d'avocat respectivement d'une durée de six mois soit une année au total.

Le rythme de ce régime alterné a été fixé à trois semaines en cabinet et une semaine à l'école, sur une durée d'un an. Il inclut parallèlement des semaines de congés permettant à l'école de gérer les flux des élèves (notamment lors des épreuves orales du CAPA) ou de palier aux difficultés éventuelles en cas d'absence du Maître de stage lors des congés estivaux ou de fin d'année.

Cette modalité pédagogique fait l'objet d'une communication spécifique en amont au sein des IEJ afin de promouvoir un maillage territorial fort sur l'ensemble du ressort.

Les élèves optant pour le régime alterné suivront la totalité des enseignements ci-après décrits après avoir choisi un parcours de formation parmi les six au choix.

Distinction régime alterné et régime classique

Sur la promotion 2024-2025, moins de 5% des élèves ont choisi le régime « classique ». De ce constat, nous proposerons aux élèves non alternants de suivre une scolarité classique en débutant obligatoirement par le PPI, puis par six mois d'école et enfin six mois en stage cabinet.

Au cours du semestre à l'école les enseignements dits « généraux » seront dispensés classiquement : Déontologie, management et gestion de cabinet, expression, sensibilisations diverses, ...etc). L'école propose d'adapter le contenu spécifique lié à l'expression (dans le cadre d'exercices de plaidoiries), et à la rédaction des consultations, actes juridiques et judiciaires, d'une part en fonction de l'effectif définitif des non alternants et d'autre part en fonction des profils respectifs de ces derniers. Cette adaptation pédagogique est indispensable pour une formation de qualité répondant aux besoins des élèves concernés mais ne peut s'envisager avant de connaître leurs profils.

Ainsi le « programme spécifique non alternants » est développé en annexe 3.

5° Méthodes pédagogiques adoptées

L'EDAGO souhaitant privilégier l'acquisition d'un savoir-agir par le traitement d'un dossier complet du premier rendez-vous à la production de l'acte juridique ou à la plaidoirie devant la juridiction concernée, décline le volet principal du métier d'avocat en parcours dédiés (matière choisie par l'élève), au cours desquels les formateurs présentent un dossier complet traité sur plusieurs séances à suivre avec la participation régulière des clients et/ou des interlocuteurs de l'avocat (experts, médiateurs, magistrats, notaires, mandataires, ...etc).

En plus :

- *cours magistraux (cours en amphi, vidéos, exposés de l'intervenant ou conduits par les élèves...)*

- ateliers (pratique surveillée individuelle ou en groupe)
- jeux de rôle, simulation (jeux de rôle suivis de groupes de formalisation, exercices filmés et débrief...)
- travaux d'études (classe inversée, recherches, enquêtes, rédaction de dossiers, études de cas...)
- mises en situation réelle (pédagogie par projet, plaidoirie au TJ devant les magistrats)
- suivi individualisé (mentorat, tutorat par les pairs...)
- évaluations (pratique de la correction peer to peer, évaluations « pédagogiques...)

6° Modalités du contrôle continu

Préambule : le contrôle continu, au-delà de son caractère légal obligatoire, vise à permettre une individualisation de la formation. En effet, chaque élève est suivi par le même correcteur sur 4 exercices écrits (cf infra) optimisant ainsi l'acquisition des savoir-faire et la progressivité des compétences requises.

Le contrôle continu comporte les exercices suivants :

- Rédaction de 4 exercices écrits entre juillet 2025 et mai 2026 (correspondances, consultation, actes), exercices corrigés par le même correcteur permettant une individualisation de la correction et une progression du niveau de l'élève. Chaque exercice est noté sur 20, coefficient 1.
- Un oral en déontologie en avril/mai 2026 : préparation en une heure d'une question de cours, exposée ensuite devant deux membres de jury (10 minutes) puis questions diverses posées sur l'ensemble du programme (10 minutes). Cette épreuve donne lieu à une notation sur 20, avec un coefficient 1.
- Un oral technique (plaidoirie ou consultation) en avril/mai 2026 : portant sur une matière choisie par l'élève, avec un dossier transmis une semaine à l'avance. Cet exercice donne lieu à une note sur 20, coefficient 1, précision faite que beaucoup de séances de plaidoirie ou consultation dispensées au sein des parcours dédiées permettent aux élèves de s'entraîner au préalable et de progresser.
- Une épreuve rédactionnelle type consultation d'une durée de 4 heures, tous documents autorisés avec un coefficient 2 (modalités à définir)
- La réalisation d'un travail collectif au sein de chacun des parcours ou de la réalisation d'un projet collectif type mise en place de colloque, donnant lieu à une note sur 20, coefficient 1
- Notation issue du logiciel de langue étrangère pour les élèves ayant choisi l'option langue dans le cadre du nouveau CAPA mis en œuvre en 2026, coefficient 1

Soit 5 notes issues d'exercices écrits individuels, 2 notes issues d'exercices oraux individuels, une note sur un travail collectif et une note issue du logiciel de langue étrangère.

L'assiduité est contrôlée au moyen de l'émargement par l'élève d'une feuille de présence à la fin de chaque séance de formation. Le nombre d'absences, qu'elles soient justifiées ou non, apparaît sur le dossier de l'élève qui est porté à la connaissance des jurys du CAPA et pris en compte lors des délibérations finales. Dans le cas d'un nombre d'absences injustifiées supérieur à 6 (équivalent à 3 cours sur deux jours), la note de contrôle continu est abaissée d'un point.

7° Autres modalités choisies par le CRFPA (constitution des groupes, travail demandé aux élèves en amont des séances, etc.)

La formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe de mises en situation pratique.

Les enseignements se distinguent en deux grandes catégories :

- Les enseignements dits de « tronc commun », principalement en début de cursus (séances dédiées à la déontologie, au management et à la gestion de cabinet, aux MARD, ...)
- Les parcours, permettant de travailler plusieurs séances de suite sur un même dossier faisant appel à plusieurs domaines du droit. Ils favorisent la mise en œuvre des savoirs faire en conseil, rédaction d'actes, contentieux et gestion de cabinet.

Ces ateliers permettent d'aborder les savoirs faire techniques de l'avocat, ainsi que toutes les problématiques déontologiques et de gestion de cabinet. Ils sont organisés de façon simultanée.

Dans ce cadre, sont réalisés les exercices suivants :

- ✓ simulation de rendez-vous client (parfois en présence des vrais clients du dossier qui acceptent de participer à la séance)
- ✓ rédaction de la convention d'honoraires, qui implique de calibrer précisément la mission
- ✓ détermination de la stratégie, incluant le réflexe européen
- ✓ analyse et choix des pièces
- ✓ rédaction de consultation
- ✓ négociation et rédaction de clauses ou d'actes entiers (acte d'avocat)
- ✓ exercices de mise en œuvre des modes alternatifs de règlement des différends
- ✓ rédaction d'actes de procédure
- ✓ plaidoirie
- ✓ exécution de la décision

De plus, à des séances plus spécialement dédiées à la thématique de l'avocat connecté, s'ajoute dans le cadre des ateliers une sensibilisation à l'utilisation des divers outils numériques. Il sera organisé conjointement avec les élèves un colloque sur l'intelligence artificielle en fin d'année, ouvert à la Formation continue également.

Ainsi, six parcours recouvrant environ 10 dossiers chacun, pour un volume moyen d'environ 110 heures, sont proposés aux élèves lors de leur inscription :

- Parcours Droit des Affaires,
- Parcours Droit Civil,

- Parcours Droit Pénal,
- Parcours Droit Public,
- Parcours Droit Social,
- Parcours Droit Fiscal.

Chacun de ces parcours est conçu en favorisant la transversalité dans les matières et le travail en groupe sur des dossiers plus complexes, enfin d'être plus en phase avec la part du marché du droit qui revient aux avocats à l'heure des legaltechs.

Les tableaux détaillant l'ensemble des parcours sont annexés au présent document.

Dans le cadre du régime alterné, afin de veiller à l'équilibre entre les travaux demandés lors des enseignements à l'école et ceux réalisés en cabinet d'avocats, un dossier Maître de stage sera remis aux recruteurs afin d'identifier les compétences qui devront être travaillées en cabinet et/ou approfondies (ce dossier présentant notamment le référentiel compétences de la DCN de décembre 2023). Dossier en cours de réalisation.

Enfin, les élèves-avocats sont fortement encouragés à suivre l'intégralité des formations proposées en E-learning par le Conseil National des barreaux. Elles sont rendues obligatoires pour les élèves-avocats non-alternants : parcours « Jeune avocat », Pratique de l'expertise judiciaire, Arbitrage interne, Initiation au RGPD, Cybersécurité et cybercriminalité, Lutte contre le blanchiment d'argent et le Financement du terrorisme et e-barreau.

OBJET DE LA FORMATION

Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la pratique professionnelle de l'avocat.

VOLET INTRODUCTIF - DÉONTOLOGIE

La formation dispensée aux élèves avocats comporte un volet introductif, d'une durée minimale de 50 heures, consacré à la déontologie. Cette formation consiste en un enseignement des prérequis d'une durée minimale de 25 heures et en un enseignement pratique d'une même durée minimale.

Cette formation est notamment concentrée sur les thématiques fondamentales suivantes :

- Introduction à la déontologie
- Histoire et organisation de la profession
- Principes essentiels de la profession
- Secret professionnel, confidentialité et perquisitions
- Conflits d'intérêts
- Interlocuteurs de l'avocat
- Règles générales de la correspondance
- Carpa, maniement de fonds et blanchiment
- Dispositifs d'accès au droit
- Choix et succession d'avocats
- Protection des données à caractère personnel
- Numérique
- Publicité et communication
- Responsabilité civile professionnelle
- Discipline de l'avocat
- Champs d'activité professionnelle de l'avocat

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique ²	Durée d'enseignement des prérequis (h)	Durée d'enseignement pratique (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Introduction à la Déontologie	/	2h	M. le Bâtonnier Bruno CARRIOU	Cours magistral	Décembre 2024
Histoire et organisation de la profession	3h	/	M. le Bâtonnier Bruno CARRIOU	Cours Magistral	Décembre 2024
Les principes essentiels de la profession et la succession d'avocats	1h	3h	Maître Xavier DENECKER	40	Juin 2025
Règles générales de la correspondance	/	2,5h	Par chacun des correcteurs du contrôle continu écrit : Me Hélène MARTIN, Me Rozenn GOASDOUE, Me Clément PICARD, Me Matthieu MERCIER, Me Eric MARLOT, Me Nicolas JOSSELIN Me Maud BONDIGUEL	20	Juin 2025

² Les séances de formation ne concernant pas les thématiques précitées sont signalées par un astérisque.,

Secret professionnel, confidentialité et perquisitions	/	2h	M. le Bâtonnier Alain LE MAGUER	40	Juillet 2025
Les conflits d'intérêt	1h	2h	M. le Bâtonnier Henri GRAIC et Mme Le Bâtonnier Karine RIVOALLAN	40	Juillet 2025
Dispositif d'accès au droit et aide juridictionnelle	/	3h	Mme le Bâtonnier Hélène LAUDIC BARON	40	Août 2025
Publicité et communication	3h	2h	Me Benoît GABORIT	40	Août 2025
Maniement de fonds, CARPA, blanchiment et obligations fiscales	2h	2h	M. le Bâtonnier Henri GRAIC et M. le Président CARPA A. EVEILLARD	40	Septembre 2025
La RCP	1,5h	1,5h	M. le Bâtonnier Henri GRAIC et Me B. ENGLISH	40	Octobre 2025
Les interlocuteurs de l'avocat	3h	/	M. le Bâtonnier Bruno CARRIOU	Cours magistral	Novembre 2025
Numérique et protection des données	3h	/	Me Ludovic de la MONNERAYE	40	Novembre 2025
Discipline de l'avocat	3h	/	M. le Bâtonnier Alain LE MAGUER	40	Janvier 2026
Domaines d'activité et nouveaux métiers, nouvelles perspectives de l'avocat	/	3h	Recrutement en cours	Cours magistral	Juillet 2025

AUTRES SÉANCES (LE CAS ECHÉANT) :

Titre ou thématique	Durée d'enseignement des prérequis (h)	Durée d'enseignement pratique (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Le principe du contradictoire	5h	/	Me Xavier DENECKER	40	Juillet 2025
Le bâtonnier et ses délégués	2h	/	M. le Bâtonnier Alain LE MAGUER	40	Janvier 2026
Déontologie liée aux activités de conseil et à la rédaction d'actes		2,5h	Me Alexis EVEILLARD	40	Février 2026
L'égalité professionnelle	2h	/	Me Anne VENNETIER et Me Matthieu LEBAS	40	Mars 2026
Les structures d'exercice	2h	/	Me Jean-Pierre DEPASSE Président ANAAFA	Cours magistral	Avril 2026

	Durée d'enseignement des prérequis (h)	Durée d'enseignement pratique (h)
DURÉE TOTALE :	31,5 heures	25,5 heures

VOLET PRINCIPAL - LE MÉTIER DE L'AVOCAT

La formation dispensée aux élèves avocats comporte un volet principal, d'une durée minimale de 150 heures, consacré à l'expression et aux pratiques du métier de l'avocat.

Au cours des séances consacrées au volet « Le métier de l'Avocat », les élèves-avocats sont, à chaque séance, sensibilisés aux problématiques déontologiques en lien avec la séance, aux normes internationales et européennes ainsi qu'aux MARD.

1° Expression

Les élèves avocats reçoivent une formation sur les techniques essentielles d'expression d'une durée minimale de 30 heures.

Cette formation est composée des enseignements suivants :

- Techniques de rédaction : maîtrise de l'écrit, dont la correspondance
- Expression orale : dont techniques de plaidoirie, expression en audience
- Tenue de réunion, travail en équipe
- Accueil du client et relation client avec une sensibilité particulière au handicap

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que cette nouvelle distinction proposée dans la trame pédagogique induit un découpage artificiel au sein de nos parcours entre les séances dédiées aux techniques de l'expression et celles qui relèvent de la pratique du métier de l'avocat.

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique ³	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Rédaction des correspondances	Contrôle continu noté	2h	Par chacun des correcteurs du contrôle continu (cf Annexe)	20	Juillet 2025
Rédaction de la consultation	Contrôle continu noté	3h	Par chacun des correcteurs du contrôle continu (cf Annexe)	20	Septembre 2025
Rédaction acte juridique	Contrôle continu noté	3h	Par chacun des correcteurs du contrôle continu (cf Annexe)	20	Janvier 2026
Rédaction acte judiciaire	Contrôle continu noté	3h	Par chacun des correcteurs du contrôle continu (cf Annexe)	20	Mars 2026
Expression orale, suivi individualisé sur 2 séances	Ateliers, enregistrement des prestations et débriefing	12h	M. Vincent GUIGUEN	10	2 séances par élève réparties sur l'année
Tenue de réunion et travail en équipe					Acquisition au cours du stage en régime alterné au sein du cabinet

³ Les séances de formation ne concernant pas les enseignements normatifs sont signalées par un astérisque.

Accueil Client et sensibilisation au handicap	Cours magistral et mises en situation	3h	Me Véronique L'HOSTIS	40	
DURÉE TOTALE		26 heures	ATTENTION VOLUME HORAIRE NON CONFORME		

SÉANCES OBLIGATOIRES SELON LE CHOIX FAIT PAR LES ÉLÈVES DE MODULES, PARCOURS OU BLOCS DE COMPÉTENCES

(DECOUPER SI BESOIN EN PLUSIEURS TABLEAUX)

PARCOURS CIVIL					
Titre ou thématique ⁴	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
CONSTRUCTION	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	3h	Me Xavier MASSIP	20	Entre Juin 2025 et Juin 2026
VICES CACHES		1h	Me Antoine DI PALMA	20	
CONSEIL PATRIMONIAL		1h	Me Boufflers (Notaire) et M. PERROCHE (conseiller patrimonial)	20	
BAUX		3h	Me Rozenn GOASDOUE	20	
DIVORCE		2h	Me Aurélie WOJCIK	20	
ACTE D'AVOCAT		/	Me Corinne DEMIDOFF	20	
BIENS		2h	Me Gilles DAUGAN	20	
RESPONSABILITE MEDICALE		2h	Me Véronique L'HOSTIS	20	
CAUTIONNEMENT		3h	Me Anne DAUGAN	20	
FAMILLE - MINEURS		4h	Me Hélène MARTIN	20	
DURÉE TOTALE		21h			

⁴ Les séances de formation ne concernant pas les enseignements normatifs sont signalées par un astérisque.

PARCOURS PENAL					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
GESTION DU DOSSIER PENAL	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	/	Me Maxime COLLIOU	20	De juin 2025 à Juin 2026
ENQUETE DE POLICE		1	Me Maxime COLLIOU	20	
GARDE A VUE		1	Me Aline LEBRET	20	
APPLICATION DES PEINES / MILIEU OUVERT		1	Me Maxime COLLIOU	20	
APPLICATION DES PEINES / MILIEU FERME		1	Me Maxime COLLIOU	20	
COMPARUTION IMMEDIATE		4	Me Aline LEBRET, Me Maxime TESSIER, Me Philippe BREUIL et Me Frantz FAIVRE	20	
DROIT PENITENTIAIRE		1	Mme Véronique SOUSSET (Directrice du centre pénitentiaire de Rennes)	20	
DROIT PENAL DU TRAVAIL		1	Me CLOAREC et Me CHALARD	20	
DOMMAGE CORPOREL		2	Me Stéphanie HOUSSIN	20	
INSTRUCTION		2	Me Bertrand MAILLARD	20	

MILITANTS ET DEFENSE COLLECTIVE		2	Me Pierre HURIET	20	
ECOFI		2	Me Clément PICARD	20	
INFRACTIONS SEXUELLES		2	Me Philippe BREUIL	20	
INFRACTIONS ROUTIERES		2	Me Louis-Marie LE ROUZIC	20	
INFRACTIONS A LA LEGISLATION SUR LES STUPEFIANTS		2	Me Sébastien MOREL	20	
PARTIE CIVILE		/	Me Ludivine LEROI	20	
DEONTOLOGIE DROIT PENAL ET COMMUNICATION AVEC LA PRESSE		3	Me William PINEAU	20	
DURÉE TOTALE		27 heures			

PARCOURS AFFAIRES					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
COMPTABILITE	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	2	M. David COSTARD Expert Comptable	20	De juin 2025 à Juin 2026
CONSTITUTION DE SOCIETES ET FORMALITES		2	1/ Me Gwenael HUBERT 2/ Me Astrid GUILLOT ou Elsa LE THERIZIEN	20	
CESSION DE CONTROLE		2	Me Pierre-Eric SALVIGNOL	20	
CONTENTIEUX DE LA CESSION DE CONTROLE		3	Me Matthieu MECIER	20	
CESSION DU FONDS DE COMMERCE ET ACTE D'AVOCAT		2	Me Natacha OLLICHON	20	
STRUCTURATION D'UN GROUPE		1	Me Nicolas ROBIN et Me Hélène BOSSARD	20	
GESTION D'UNE RESTRUCTURATION		1	Me Sophie ADJIMAN et Me Matthieu LEBAS	20	
RUPTURE DES RELATIONS COMMERCIALES ETABLIES		/	Me Olivia KLEIN	20	
BAIL COMMERCIAL		/	Me Marie-Caroline CLAEYS	20	
AGENT COMMERCIAL		/	Me Johanna AZINCOURT	20	
DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTES		2	Me Aurélien BAUDRON et Me Dorian LEGOUT (administrateur judiciaire)	20	

STRATEGIE EN CONTENTIEUX COMMERCIAL		2	Me Jules MARTINEZ	20	
DISTRIBUTION		1	Me Stéphane CLERGEAU et Me Mariana BLONDEEL	20	
PROPRIETE INTELLECTUELLE		/	Me Ludovic DE LA MONNERAY	20	
DURÉE TOTALE		18 heures			

PARCOURS SOCIAL

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
RECRUTEMENT CONTRAT	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	2	Me Hélène HERY et Me Emilie HUBERT LE MINTIER	20	De juin 2025 à Juin 2026
RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL		2	Me Mélanie RASSENEUR et Me Emilie HUBERT LE MINTIER	20	
CONTENTIEUX INDIVIDUEL		4	Me Eric MARLOT	20	
DUREE DU TRAVAIL		2	Me Matthieu BABIN	20	
NEGOCIATION COLLECTIVE		3	Me Olivier FROGER	20	
IRP		/	Me Philippe BODIN	20	
CONTENTIEUX ELECTORAL		/	Me Anouk SUBERBIELLE et Me Marilia DURAND	20	
LICENCIEMENT MOTIF ECONOMIQUE		/	Me Estelle GOURNAY et Me Matthieu LEBAS	20	
TRANSACTION		/	Me LEBAS En début de module	20	

TANSACTION MEDIATION		1	Me Hélène HERY et Me Eric MARLOT + un médiateur	20	
CONTENTIEUX SALARIES PROTEGES		/	Me Kellig LE ROUX	20	
CONTENTIEUX SECURITE SOCIALE/ACCIDENT DU TRAVAIL		2	Me Philippe BODIN et Me Guillaume FEY	20	
CONTENTIEUX SECURITE SOCIALE/FAUTE INEXCUSABLE		2	Me Nolwenn QUIGER et Me Lara BAKHOS	20	
RESTRUCTURATION		/	Me Sophie ADJIMAN et Me Matthieu LEBAS	20	
DURÉE TOTALE		18 HEURES			

PARCOURS PUBLIC					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
EXPROPRIATION/MONTAGE CONTRACTUEL COMPLEXE	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	2	Me Romain THOME et Me Sarah HEITZMANN	20	De juin 2025 à Juin 2026
PASSATION DES CONTRATS		/	Me Nicolas JOSSELIN	20	
EXECUTION DES CONTRATS		2	Me Nicolas JOSSELIN	20	
DROIT DES ETRANGERS		2	Me Gaëlle LE STRAT	20	
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT		2	Me Franck BARBIER Sous réserve	20	
DROIT DE LA SANTE		2	Me Arnaud LABRUSSE	20	
DROIT DISCIPLINAIRE		2	Me Emmanuelle BON-JULIEN	20	
REALISATION D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL		3	Me Ludovic DUFOUR et Me Sophie GUILLON-COUDRAY	20	
TELERECOURS		/	Me Cindy SANSON	20	
REFLEXE EUROPEEN		/	En cours de recrutement	20	
URBANISME : INDISPENSABLES DE LA PROCEDURE		/	Me David GORAND	20	
DURÉE TOTALE		15 heures			

PARCOURS FISCAL

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
CREATION SOCIETE/SECTEUR TECH/PIEGES ET OPTIONS	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	2	Me Emmeline BOCHEREL M. le Bâtonnier B. CARRIOU	20	De juin 2025 à Juin 2026
STRUCTURATION D'UN GROUPE – IS, TVA ...		2	Me Anne LE GOFF, Me Justin LAGADEC et Me Thibault HENIQUE	20	
INTERACTION VALEUR DOUANE ET PRIX DE TRANSFERT		2	Me Thérèse-Anne AMY	20	
TERRITORIALITE DE LA TVA		2	Me Thibault HENRIQUE	20	
FISCALITE OPERATION RESTRUCTURATION – FUSION INTRAGROUPE		1	Me Edwige AVRIL-AUBIN	20	
MISSION TYPE TRANSACTION TAX		2	Me Olivier ROBIN	20	
FISCALITE VERTE		2	Me Thérèse-Anne AMY	20	
FISCALITE CREATION INSTALLATION ENERGIE RENOUVELABLE		2	Me Lauranne LAMBERT	20	
FISCALITE DES ASSOCIATIONS		/	Me Priscille OZAN	20	
FISCALITE ET NEGOCIATION D'UNE INDEMNITE		2	Me Yves DELIBES Me Guillaume GUILLIER	20	

FISCALITE DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER		2	En cours de recrutement	20	
OPTIMISATION DE LA FISCALITE DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE		1	Me Marine FOUQUET	20	
CONTROLE FISCAL		2	Me Maud BONDIGUEL Me Guillaume OMNES	20	
CONTENTIEUX FISCAL ET GESTION DU PENAL ASSOCIE		2	Me Samira DERRES et Me William PINEAU	20	
DURÉE TOTALE		24 heures			

SÉANCES FACULTATIVES

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Règles de savoir-vivre professionnel	Ateliers et échanges	3h	M. le Bâtonnier Bruno CARRIOU Mme la Présidente D. FERALI (TJ)	40	Semaine d'intégration décembre 2024
Prise de parole 3.0	Mises en situations	2h	Mme Elodie TEISSEDE (Formatrice et consultante)	20	Septembre 2025
Psychologie : grandes notions des pathologies	Cours magistral	3h	Mme Edwige PICARD (psychologue)	40	Janvier 2026
DURÉE TOTALE		8 heures			

Durée obligatoire consacrée aux 4 enseignements normatifs (minimum 30 heures)	26 heures
Durée obligatoire consacrée à d'autres enseignements à l'expression	8 heures + 20,5 heures en moyenne par parcours
DURÉE TOTALE OBLIGATOIRE	54,5 heures

2° La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique (conseil et contentieux) et rédaction d'actes

Les élèves avocats reçoivent une formation sur la pratique du métier d'avocat d'une durée minimale de 90 heures.

Cette formation porte sur trois types d'exercice d'au moins 30 heures chacun :

- Consultation, le cas échéant dans le cadre de cliniques juridiques au sein du CRFPA
- Rédaction d'actes juridiques
- Rédaction d'actes de procédure

Cette formation intègre impérativement les aspects suivants : la déontologie, le numérique, les normes internationales et européennes et les modes alternatifs de règlement des différends.

Il est indiqué pour chaque séance, **en deuxième colonne, quels types d'exercice sont concernés (consultation, rédaction d'actes juridiques, rédaction d'actes de procédure) et quels aspects sont intégrés (déontologie, numérique, etc.).**

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique	Exercices et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
La transaction	Actes juridiques	Sensibilisation active	2h	Par les responsables de parcours	20	Juillet
Réflexe européen	Cours magistral (+ pratique procédure européenne au sein des parcours)	QPC, Pratiques des instances, connaissance générales	3h	Professeur Stéphane LECLERC (université Caen)	60	
DURÉE TOTALE			5 heures			

SÉANCES OBLIGATOIRES SELON LE CHOIX FAIT PAR LES ÉLÈVES DE MODULES, PARCOURS OU BLOCS DE COMPÉTENCES
(DECOUPER SI BESOIN EN PLUSIEURS TABLEAUX)

PARCOURS CIVIL					
Titre ou thématique ⁵	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
CONSTRUCTION	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	10h	Me Xavier MASSIP	20	De juin 2025 à Juin 2026
VICES CACHES		10h	Me Antoine DI PALMA	20	
CONSEIL PATRIMONIAL		2h	Me Boufflers (Notaire) et M. PERROCHE (conseiller patrimonial)	20	
BAUX		11h	Me Rozenn GOASDOUE	20	
DIVORCE		12h	Me Aurélie WOJCIK	20	
ACTE D'AVOCAT		3h	Me Corinne DEMIDOFF	20	
BIENS		12h	Me Gilles DAUGAN	20	
RESPONSABILITE MEDICALE		11h	Me Véronique L'HOSTIS	20	
CAUTIONNEMENT		10h	Me Anne DAUGAN	20	
FAMILLE - MINEURS		9h	Me Hélène MARTIN	20	
DURÉE TOTALE		90 heures			

⁵ Les séances de formation ne concernant pas les enseignements normatifs sont signalées par un astérisque.

PARCOURS PENAL					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
GESTION DU DOSSIER PENAL	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	/	Me Maxime COLLIOU	20	De juin 2025 à Juin 2026
ENQUETE DE POLICE		1h	Me Maxime COLLIOU	20	
GARDE A VUE		1h	Me Aline LEBRET	20	
APPLICATION DES PEINES / MILIEU OUVERT		1h	Me Maxime COLLIOU	20	
APPLICATION DES PEINES / MILIEU FERME		1h	Me Maxime COLLIOU	20	
COMPARUTION IMMEDIATE		5h	Me Aline LEBRET, Me Maxime TESSIER, Me Philippe BREUIL et Me Frantz FAIVRE	20	
DROIT PENITENTIAIRE		2h	Mme Véronique SOUSSET (Directrice du centre pénitentiaire de Rennes)	20	
DROIT PENAL DU TRAVAIL		2h	Me CLOAREC et Me CHALARD	20	
DOMMAGE CORPOREL		11h	Me Stéphanie HOUSSIN	20	
INSTRUCTION		11h	Me Bertrand MAILLARD	20	

MILITANTS ET DEFENSE COLLECTIVE		11h	Me Pierre HURIET	20	
ECOFI		12h	Me Clément PICARD	20	
INFRACTIONS SEXUELLES		10h	Me Philippe BREUIL	20	
INFRACTIONS ROUTIERES		6h	Me Louis-Marie LE ROUZIC	20	
INFRACTIONS A LA LEGISLATION SUR LES STUPEFIANTS		8h	Me Sébastien MOREL	20	
PARTIE CIVILE		8h	Me Ludivine LEROI	20	
DEONTOLOGIE DROIT PENAL ET COMMUNICATION AVEC LA PRESSE			Me William PINEAU	20	
DURÉE TOTALE		90 heures			

PARCOURS AFFAIRES					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
COMPTABILITE	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	3h	M. David COSTARD Expert-Comptable	20	De juin 2025 à Juin 2026
CONSTITUTION DE SOCIETES ET FORMALITES		6h	1/ Me Gwenaël HUBERT 2/ Me Astrid GUILLOT ou Elsa LE THERIZIEN	20	
CESSION DE CONTROLE		8h	Me Pierre-Eric SALVIGNOL	20	
CONTENTIEUX CESSION DE CONTROLE		9h	Me Matthieu MECIER	20	
CESSION DU FONDS DE COMMERCE ET ACTE D'AVOCAT		6h	Me Natacha OLLICHON	20	
STRUCTURATION D'UN GROUPE		7h	Me Nicolas ROBIN et Me Hélène BOSSARD	20	
GESTION D'UNE RESTRUCTURATION		9h	Me Sophie ADJIMAN et Me Matthieu LEBAS	20	
RUPTURE DES RELATIONS COMMERCIALES ETABLIES		6h	Me Olivia KLEIN	20	
BAIL COMMERCIAL		4h	Me Marie-Caroline CLAEYS	20	
AGENT COMMERCIAL		4h	Me Johanna AZINCOURT	20	
DROIT DES ENTREPRISES EN		10h	Me Aurélien BAUDRON et Me Dorian LEGOUT	20	

DIFFICULTES			(administrateur judiciaire)		
STRATEGIE EN CONTENTIEUX COMMERCIAL		4h	Me Jules MARTINEZ	20	
DISTRIBUTION		7h	Me Stéphane CLERGEAU et Me Mariana BLONDELL	20	
PROPRIETE INTELLECTUELLE		7h	Me Ludovic DE LA MONNERAYE	20	
DURÉE TOTALE		90 heures			

PARCOURS SOCIAL					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
RECRUTEMENT CONTRAT	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	8h	Me Hélène HERY et Me Emilie HUBERT LE INTIER	20	De juin 2025 à Juin 2026
RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL		8h	Me Mélanie RASSENEUR et Me Emilie HUBERT LE MINTIER	20	
CONTENTIEUX INDIVIDUEL		8h	Me Marielle DURIN et me Eric MARLOT	20	
DUREE DU TRAVAIL		2h	Me Matthieu BABIN	20	
NEGOCIATION COLLECTIVE		7h	Me Olivier FROGER	20	
IRP		6h	Me philippe BODIN	20	
CONTENTIEUX ELECTORAL		5h	Me Anouk SUBERBIELLE et Me Marilia DURAND	20	
LICENCIEMENT MOTIF ECONOMIQUE		4h	Me Estelle GOURNAY et Me Matthieu LEBAS	20	
TRANSACTION		/	Me Matthieu LEBAS	20	
TRANSACTION MEDIATION		5h	Me Hélène HERY et Me Eric	20	

			MARLOT + un médiateur		
CONTENTIEUX SALARIES PROTEGES		10h	Me Kellig LE ROUX	20	
CONTENTIEUX SECURITE SOCIALE/ACCIDENT DU TRAVAIL		13h	Me Philippe BODIN et Me Guillaume FEY	20	
CONTENTIEUX SECURITE SOCIALE/FAUTE INEXCUSABLE		8h	Me Nolwenn QUIGER et Me Lara BAKHOS	20	
RESTRUCTURATION		10h	Me Sophie ADJIMAN et Me Matthieu LEBAS	20	
DURÉE TOTALE		94 heures			

PARCOURS PUBLIC					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
EXPROPRIATION/MONTAGE CONTRACTUEL COMPLEXE	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	15h	Me Romain THOME et Me Sarah HEITZMANN	20	De juin 2025 à Juin 2026
PASSATION DES CONTRATS		10h	Me Nicolas JOSSELIN	20	
EXECUTION DES CONTRATS		11h	Me Nicolas JOSSELIN	20	
DROIT DES ETRANGERS		5h	Me Gaëlle LE STRAT	20	
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT		9h	En cours de recrutement	20	
DROIT DE LA SANTE		11h	Me Arnaud LABRUSSE	20	
DROIT DISCIPLINAIRE		8h	Me Emmanuelle BON-JULIEN	20	
REALISATION D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL		10h	Me Ludovic DUFFOUR et Me Sophie GUILLON-COUDRAY	20	
TELERECOURS		2h	Me Cindy SANSON	20	
REFLEXE EUROPEEN		2h	En cours de recrutement	20	
URBANISME : INDISPENSABLES DE LA PROCEDURE		5h	Me David GORAND	20	
DURÉE TOTALE		88 heures			

PARCOURS FISCAL					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
CREATION SOCIETE/SECTEUR TECH/PIEGES ET OPTIONS	Suivi complet d'un dossier : du premier entretien client à l'exécution du jugement	6	Me Emmeline BOCHEREL M. le Bâtonnier B. CARRIOU	20	De juin 2025 à Juin 2026
STRUCTURATION D'UN GROUPE – IS, TVA ...		6	Me Anne LE GOFF, Me Justin LAGADEC et Me Thibault HENIQUE	20	
INTERACTION VALEUR DOUANE ET PRIX DE TRANSFERT		7	Me Thérèse-Anne AMY	20	
TERRITORIALITE DE LA TVA		6	Me Thibault HENRIQUE	20	
FISCALITE OPERATION RESTRUCTURATION – FUSION INTRAGROUPE		6	Me Edwige AVRIL-AUBIN	20	
MISSION TYPE TRANSACTION TAX		7	Me Olivier ROBIN	20	
FISCALITE VERTE		7	Me Thérèse-Anne AMY	20	
FISCALITE CREATION INSTALLATION ENERGIE RENOUVELABLE		3	Me Lauranne LAMBERT	20	
FISCALITE DES ASSOCIATIONS		9	Me Priscille OZAN	20	
FISCALITE ET NEGOCIATION D'UNE INDEMNITE		2	Me Yves DELIBES Me Guillaume GUILLIER	20	

FISCALITE DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER		4	En cours de recrutement	20	
OPTIMISATION DE LA FISCALITE DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE		5	Me Marine FOUQUET	20	
CONTROLE FISCAL		4	Me Maud BONDIGUEL Me Guillaume OMNES	20	
CONTENTIEUX FISCAL ET GESTION DU PENAL ASSOCIE		8	Me Samira DERRES et Me William PINEAU	20	
DURÉE TOTALE		80 heures			

SÉANCES FACULTATIVES

Titre ou thématique	Exercices et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
DURÉE TOTALE						

	Séances obligatoires communes à tous les élèves	Séances obligatoires selon le choix fait par l'élève MOYENNE DES PARCOURS	DURÉE TOTALE OBLIGATOIRE
Durée obligatoire consacrée à la consultation	3 heures	30 heures en moyenne des parcours	Minimum 30 heures
Durée obligatoire consacrée à la rédaction d'actes juridiques	6 heures	29 heures en moyenne des parcours	Minimum 30 heures
Durée obligatoire consacrée à la rédaction d'actes de procédure	6 heures	29,5 heures en moyenne des parcours	Minimum 30 heures
Durée obligatoire consacrée à d'autres enseignements de pratique professionnelle (stratégie juridique...)	/	21,5 heures en moyenne par parcours	
DURÉE TOTALE OBLIGATOIRE	15 heures	110 heures	Minimum 90 heures

Vous trouverez en annexes les descriptifs précis de chaque parcours permettant une meilleure compréhension de cette répartition.

Le tableau ci-dessus est exclusivement basé sur les moyennes des parcours.

2° La pratique du métier d'avocat en langue étrangère

Sur option, les élèves avocats reçoivent une formation en ligne en anglais, espagnol, allemand ou italien.

Pour les élèves ayant choisi l'anglais, 12h de formation en présentiel seront dispensées en complément.

Cette option donne lieu à une note de contrôle continu coefficient 1.

Le logiciel de langues sera proposé aux élèves ayant choisi l'option Langue Etrangère (anglais uniquement). En sus et en fonction du niveau du groupe, seront organisées des séances en présentiel

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES CHOISSANT LA LANGUE « ANGLAIS »

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
7-SPEAKING	E-learning	40h	/	individuel	Sur 18 mois
Anglais en présentiel	Ateliers	12h	Mme BORDEAU	20	Entre septembre 2025 et avril 2026
DURÉE TOTALE		12h			

SÉANCES FACULTATIVES

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
DURÉE TOTALE					

VOLET SPÉCIFIQUE - MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE

La formation comporte un volet spécifique, d'une durée minimale de 30 heures, consacré au management et au développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle. Ce volet intègre un ou plusieurs entretiens avec l'élève avocat pour l'aider à définir son projet professionnel, selon les modalités définies par le conseil d'administration. La durée de ces entretiens individuels peut être modulée selon le profil de l'élève avocat.

Il comporte les thématiques suivantes :

- Bâtir son projet professionnel
- Développer demain une structure pérenne
- Débuter sa carrière d'avocat
- Développer sa clientèle et communiquer
- Honoraires et rentabilité
- Maîtriser son temps professionnel
- Maîtriser les outils numériques utiles à l'exercice de la profession
- Données à caractère personnel et sécurité numérique
- Examen des besoins de la profession par secteur d'activité et par zone géographique

MODALITÉS DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Les responsables de parcours procèdent à des entretiens au début de la scolarité afin d'identifier les orientations professionnelles souhaitées des élèves avocats puis suivent, notamment grâce à la consultation des notes de contrôle continu (4 exercices écrits corrigés individuellement) leur progression et l'acquisition des premiers savoir-faire. Chaque élève dispose des coordonnées de son responsable de parcours pour échanger librement.

En raison de la mise en œuvre d'un régime alterné sur douze mois, et de la nécessité de travailler en lien étroit avec les maîtres de stage sur les compétences diverses à acquérir par l'élève, huit séances de 3 heures seront programmées entre août 2025 et mai 2026 pour le suivi des élèves. Y seront abordées leur ressenti de formation, leurs apprentissages pratiques et leur progression personnelle.

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique ⁶	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Bâtir son projet professionnel	Ateliers	3h	Maison des professions libérales	40	Mai 2026
Développer demain une structure pérenne	Ateliers	3h	Maison des professions libérales – Intervenant avocat	40	Avril 2026
Débuter sa carrière d'avocat	Echanges et propos libres	3h	Anciens élèves sortants	80 ou 60	Juin 2026
Développer sa clientèle et communiquer	Exposé	3h	Me Pauline ROBERT et Me Thomas SERRAND	60	Janvier 2026
Honoraires et rentabilité	Ateliers	3h	M. Didier ROUSSEAU et Me Maxime COLLIOU	40	Février 2026
L'enjeu de la comptabilité	Ateliers sous forme de jeu de situation	7h	M. Pascal BRU, Société Formenplus	20	Septembre 2025
Maîtriser son temps professionnel	Ateliers	2h	Me Aurélie WOJCIK	40	Août 2025

⁶ Les séances de formation ne concernant pas les thématiques précitées sont signalées par un astérisque.

Maîtriser les outils numériques utiles à la profession	Ateliers	3h	Me Laetitia LE METAYER (maternité) et Mme HAMONIC (Facilaw) Me DE LA MONNERAYE	40	Juillet 2025
Données à caractère personnel et sécurité numérique	Ateliers	3h	Me Pierre LANGLAIS	40	Juin 2025
DURÉE TOTALE		30 heures			

AUTRES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES

La formation comporte les enseignements obligatoires suivants pour une durée minimale de 20 heures :

- Modes alternatifs de règlement des différends : notions de base sur les techniques communes
 - Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes, mécanismes d'emprise psychologique et modalités de leurs signalements aux autorités administratives et judiciaires⁷
 - Discriminations et harcèlements
- Défense des victimes

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Techniques de négociation	Cours magistral	2h	Me Laurent DRUGEON	40	Septembre 2025
Techniques de négociation	Ateliers avec mises en situation	1,5h	Me Laurent DRUGEON et Me Pascale ROBERT-SANCHEZ	20	Septembre 2025
MARD : Apports théoriques	Cours magistral	2h	Me Laurent DRUGEON	60	Octobre 2025
MARD : Ateliers en médiation	Mises en situation	2h	Me Laurent DRUGEON	20	Octobre 2025

⁷ Art. 21 de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

MARD : procédure participative	Ateliers, enseignements et cas pratiques	2h	Me Natacha BONNEAU-RICHARD	20	Novembre 2025
MARD : Droit collaboratif	Ateliers, enseignements et cas pratiques	2h	Me Emmanuelle PINEAU et Me Julie HOUDUSSE	20	Décembre 2025
Arbitrage : apports théoriques	Cours magistral	2h	M. le Bâtonnier Bruno CRESSARD	60	Janvier 2026
Violences intrafamiliales, faites aux femmes et mécanismes d'emprise : volet psychologique	Cours magistral	3h	Mme Edwige PICARD et Mme le Bâtonnier Maryvonne LOZACH'MEUR	60	Février 2026
Violences intrafamiliales, faites aux femmes et mécanismes d'emprise : Volet juridique	Cours magistral	2h	Mme Edwige PICARD et Me Adeline HOUDUSSE	60	Février 2026
Discriminations et harcèlement	Cours magistral	3h	Mme PAU LANGEVIN, adjointe du défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et la protection de l'égalité	60	Mars 2026
Défense des victimes	Magistral	3h	Me Thomas SERRAND	60	Avril 2026
DURÉE TOTALE		24,5 heures			

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le CRFPA peut dispenser des formations complémentaires, à condition qu'elles soient consacrées à la pratique professionnelle de l'avocat et que le volume horaire total de la formation ne dépasse pas 320 heures en présentiel.

Ces formations complémentaires peuvent s'insérer dans le cadre des volets susvisés ou dans le cadre de volets complémentaires.

VOLET COMPLÉMENTAIRE N° 1 (SÉANCES OBLIGATOIRES)

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Regard des clientèles sur les avocats	Cours magistral	2h	Observatoire du CNB	Promotion entière Semaine d'intégration	Décembre 2024
DURÉE TOTALE		2 heures			

VOLET COMPLÉMENTAIRE N° 2 (SÉANCES OBLIGATOIRES)

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
SUIVI DU STAGE ALTERNANCE	Ateliers	3h/8 semaines	Responsables de parcours	20	Entre Août 2025 et mai 2026
DURÉE TOTALE		24h			

SÉANCES FACULTATIVES

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
DURÉE TOTALE					

RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Volets de la formation	Durée obligatoire (h)
Déontologie	57 heures
Expression	54,5 heures
La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique et rédaction d'actes	130 heures
La pratique du métier d'avocat en langue étrangère sur option	12 heures en présentiel 40 heures en E-Learning
Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle	30 heures
Autres enseignements obligatoires pour tous les élèves	24,5 heures
Formations complémentaires dont suivi particulier du stage alternance	26 heures

DURÉE TOTALE HORS LANGUE ETRANGERE :	322 heures
OPTION LANGUE ETRANGERE :	12 heures en présentiel 40 heures en E-Learning

L'EDAGO, établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, assure la formation des avocats dans le ressort des Cours D'appel de Rennes et de Caen.

Dans le respect des missions et prérogatives du Conseil national des barreaux, elle organise la préparation au certificat d'aptitude à la profession d'avocat et assure la formation continue des avocats. Elle organise également les examens d'accès dérogatoire à la profession d'avocat ainsi que les entretiens de validation des compétences professionnelles en vue de l'obtention par les avocats d'un certificat de spécialisation.

EDAGO | Centre régional de formation professionnelle d'avocats

Art. 13 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée

Adresse : Campus de Ker Lann, Contour A. de Saint-Exupery, CS 67224, 35172 BRUZ CEDEX

Site Internet : www.edago.fr

Courriel : contact@edago.fr

Téléphone : 02 99 67 46 67

